



Compte-rendu du Comité de rivière - 21 juin 2012 à Saint-Victor-de-Malcap -

Les Membres du Comité de rivière

| | | |
|-------------------------|---|---------|
| M. VERDIER Fabrice | Conseil Régional Languedoc Roussillon | |
| | Conseil Régional Rhône-Alpes | |
| M. VERDIER Yvan | Conseil Général du Gard | Présent |
| M. PISSAS Alexandre | Conseil Général du Gard | |
| M. MANIFACIER Jean-Paul | Conseil Général de l'Ardèche | Présent |
| M. DE LESCURE Jean | Conseil Général de la Lozère | |
| M. PIALET Daniel | Syndicat mixte ABCèze | Présent |
| M. ROUSTAN Max | SCOT Pays des Cévennes | Excusé |
| M. LEGROS Gérard | Communauté de communes Hautes Cévennes | |
| M. MARC Jacques | Communauté de communes Cévennes Actives | |
| M. JOLIVET Joël | Communauté de communes Cèze-Cévennes | Présent |
| M. DUMAS Patrick | Communauté de communes Vivre en Cévennes | |
| M. BONNEFOND Martial | Communauté de communes Valcèzard | Présent |
| M. EKEL Dominique | Communauté de communes du Grand Lussan | |
| M. KLEIN Jean-Denis | Communauté de communes du Val de Tave | Excusé |
| M. CHAPELET Jean-Yves | Communauté de communes Rhône-Cèze-Languedoc | Excusé |
| M. PIALET Michel | Communauté de communes du Pays de Jalès | |

| | | |
|-------------------------|---|--------------------------------------|
| M. BOISSIN Serge | Communauté de communes Cèze sud | |
| M. LYONNAIS Jean-Pierre | Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Languedoc Roussillon | |
| M. ZINSSTAG Georges | Chambre d'agriculture du Gard | Excusé |
| M. FABRE Rémy | Chambre d'agriculture de l'Ardèche | |
| M. CLUCHIER Pierre | Fédération des Caves Coopératives du Gard | |
| M. CHARMASSON André | Fédération Gardoise des Vignerons Indépendants | |
| M. MEJAN Yves | Fédération de pêche du Gard | |
| M. BERTRAND Alain | Fédération de pêche de la Lozère | |
| Mme CESPEDES Gaby | Fédération de l'Hôtellerie de plein air | Présente |
| Mme DUMAS Suzanne | Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature | Présente |
| M. LOUIS Claude | Languedoc Roussillon Nature Environnement | |
| M. VAYSSADE Bernard | Consommation Logement et Cadre de Vie | Excusé Représenté par M. BECHE |
| M. LOMBARDO Michel | Confédération des Riverains du Rhône et de ses Affluents | Présent |
| Mme BANNWARTH Annick | Comité départemental de canoë-kayak du Gard | |
| | DREAL Languedoc Roussillon | |
| M. BRAUD Olivier | DISE du Gard | Présent |
| | MISE de L'Ardèche | |
| | MISE de la Lozère | Excusé |
| M. GOLEMBIEWSKI Julien | Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse | Présent |
| | ONEMA du Languedoc Roussillon | |
| | Parc National des Cévennes | |

Personnes assistant à la séance :

M. BECHE, CLCV
M. Pierre CHANTE, Communauté de Communes Cèze-Cévennes
M. Bruno LEDOUX, Ledoux Consultants
M. Franck CAZIN, Syndicat Mixte ABCèze
M. Vincent BERNAD, Syndicat Mixte ABCèze
M. Mathieu CATALA, Syndicat Mixte ABCèze
Mme Maud CLAVEL, Syndicat Mixte ABCèze

Monsieur VERDIER, Président du Comité de Rivière, accueille les participants et les remercie de leur présence. Il rappelle à l'assistance la signature du Contrat de Rivière le 23 décembre dernier par tous les partenaires financiers et se félicite de la contribution très active des membres du Comité de rivière pour parvenir aujourd'hui à la mobilisation de 48 M€ sur les 5 ans qui viennent afin de préserver et de mieux gérer la ressource en eau et les milieux aquatiques.

1. Bilan 2011

1.1. Présentation du bilan

- cf annexe 1 : diaporama de la présentation -

Le taux de réalisation du contrat pour l'année 2011 est de 50% des actions, ce qui correspond à un taux de réalisation en montant de **48%**.

1.2. Orientations d'amélioration

- cf annexe 1 : diaporama de la présentation -

Pour améliorer l'état d'avancement du Contrat de Rivière, il est nécessaire de travailler sur plusieurs points :

→ Assistance auprès des maîtres d'ouvrage

Le bassin versant de la Cèze est un bassin versant rural où les collectivités ont peu de moyens en particulier d'un point de vue technique. Pour atteindre les objectifs du contrat, il est donc nécessaire qu'une assistance auprès des communes soit mise en place.

M. CAZIN précise que vu les objectifs et le calendrier ambitieux du Contrat de Rivière, le Syndicat Mixte a dû apporter une assistance administrative et technique à certaines communes pour monter leur dossier. Néanmoins à moyen terme, et pour ce qui concerne les compétences « eau potable et assainissement », il conviendra d'engager une véritable réflexion sur l'opportunité de les transférer au niveau intercommunal. Ceci permettrait en effet de mutualiser les moyens des communes, souvent de petites tailles sur le bassin de la Cèze, de limiter le nombre de maîtres d'ouvrage, et ainsi de mieux répondre aux attentes des maîtres d'ouvrage en terme de qualité des dossiers et de respect des programmations. Il insiste sur le fait que, pour capter les subventions dorénavant, il faudra être bien organisé. Et il rappelle que le Syndicat Mixte ABCèze n'a pas la capacité à assurer une assistance administrative et technique pour tous les maîtres d'ouvrage.

M. GOLEMBIEWSKI estime que cette assistance est certes nécessaire, mais est également très

chronophage. Il faut donc trouver un équilibre, peut-être ne s'axer que sur les opérations très prioritaires.

M. PIALET déclare qu'il n'existe pas de subvention sur le fonctionnement pour ces compétences, il est donc d'autant plus nécessaires de mutualiser les moyens pour réduire les coûts.

M. GOLEMBIEWSKI annonce que dans le cadre de l'élaboration du Xème programme de l'Agence de l'Eau, une réflexion est engagée pour ajouter le transfert de la compétence eau-assainissement à une intercommunalité aux critères de subvention.

Il ajoute qu'actuellement il est possible d'obtenir des financements pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité du transfert de cette compétence.

→ **Communication autour du Contrat de Rivière**

Les maitres d'ouvrage du bassin versant ne connaissent pas encore très bien l'outil Contrat de Rivière et le rôle du Syndicat Mixte ABCèze.

M. BRAUD estime que l'action du Syndicat est positive et que la reconnaissance en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) devrait donner une assise supplémentaire au Syndicat Mixte ABCèze.

Mme DUMAS propose qu'une réunion soit réalisée dans chaque conseil municipal.

Mme CLAVEL rappelle qu'il y a une centaine de communes sur le bassin versant, cela représenterait donc une charge de travail considérable.

M. VERDIER rappelle également que nombreuses réunions ont déjà été organisées et que tous les maitres d'ouvrages du bassin ont été rencontrés lors de la réalisation du programme d'actions.

M. GOLEMBIEWSKI insiste sur l'intérêt de l'inscription des actions dans un Contrat de Rivière. A l'heure où un dossier sur deux est refusé en demande de subvention, un des critères de priorisation est l'inscription du projet à un contrat de rivière.

M. CAZIN déclare que le Syndicat Mixte vient de mandater une agence de communication pour travailler sur sa stratégie de communication. Ceci devrait permettre d'améliorer ce volet.

→ **Qualité des dossiers de subvention**

Un certain nombre de dossiers arrivent incomplets chez les partenaires financiers, ce qui implique une surcharge de travail pour les collectivités et les financeurs dans l'étude des dossiers.

Le syndicat Mixte ABCèze a donc réalisé un petit guide pour les maitres d'ouvrages sur les demandes de subventions eau-assainissement. Les maitres d'ouvrages peuvent également le solliciter pour faire valider leur dossier avant de l'envoyer en demande de subvention.

Il est quoi qu'il en soit important que les maîtres d'ouvrage transmettent à AB Cèze une copie de leurs dossiers de demande de financement afin que le Syndicat puisse assurer le suivi du Contrat de Rivière et défendre lesdits dossiers lorsqu'ils sont présentés en Comité de Programmation, auquel participe le Syndicat.

→ **Mobilisation des maîtres d'ouvrages sur toutes les thématiques**

Les actions de certaines thématiques n'ont pas aussi bien avancé que prévu. On pense en particulier aux volets risque inondation, lutte contre les pollutions diffuses et restauration des milieux.

Les maitres d'ouvrage doivent donc se montrer très vigilants sur la programmation des ces actions.

Mme CESPEDES pose la question de l'avancement du travail des SPANC. Certes les diagnostics ont été réalisés, mais la phase travaux n'avance pas.

M. GOLEMBIEWSKI répond que ce retard n'est pas spécifique au bassin de la Cèze. Effectivement l'ensemble des audits devait être réalisé avant la fin 2012 et, dans la plupart des cas, le sera. Par contre il n'y a pas de levier réglementaire sur le volet réalisation de travaux, il est donc plus compliqué de faire avancer les choses.

Mme DUMAS pose la question des travaux de mise en sécurité des captages d'eau potable après la déclaration d'utilité publique (DUP) et de leur contrôle.

M. BRAUD répond que les priorités des services de l'Etat dans le Gard sur cette thématique vont à la protection des captages très vulnérables aux pollutions accidentelles et aux pollutions diffuses.

→ **Mobilisation des acteurs socio-économiques**

Les actions portées par les acteurs socio-économiques s'avèrent être peu avancées en général.

→ **Mutualisation des données avec les partenaires financiers**

Lors de la réalisation du bilan, la récupération et l'exploitation des données des partenaires financiers se sont avérées compliquées du fait du manque de norme dans ces données.

Le syndicat et les partenaires devront trouver un système d'échange des informations qui permette un suivi et un bilan plus simple du contrat.

→ **Mise en œuvre du PAPI**

La mise en œuvre du PAPI permettra d'affiner les actions inscrites au contrat et donc de dynamiser leur mise en œuvre.

→ **Engagement prioritaire des actions de priorité 1**

La mise en œuvre des actions de priorité 1 répond à un objectif environnemental, mais leur état d'avancement sera également un critère important d'évaluation du contrat lors du bilan mi-parcours.

M. GOLEMBIEWSKI insiste l'importance du bilan mi-parcours. Son évaluation permettra au Comité de Bassin de définir des suites à donner au contrat de rivière sur sa seconde phase.

M. CAZIN souhaite rappeler que des actions de priorités 2 et 3 sont également inscrites au contrat et sont aussi importantes. Lors des derniers arbitrages budgétaires, il a été très difficile de maintenir les taux de financement sur ces actions. De fait un certain nombre d'actions ne seront pas réalisables par les maitres d'ouvrages car les plans de financement ne sont pas respectés par les partenaires financiers.

Certes les contraintes budgétaires sont de plus en plus fortes, mais les partenaires doivent bien se rendre compte de l'impact négatif que cela a pour l'avancement du programme du contrat et son image. Il invite donc des différents maitres d'ouvrage à rappeler leur engagement aux partenaires financiers.

M. MANIFACIER explique la position du Conseil Général de l'Ardèche qui a dû ajourner plusieurs demandes de financement inscrites au Contrat de Rivière. La mise en demeure de certaines communes par la préfecture sur leur système d'assainissement a conduit à revoir certaines priorités d'intervention. Il précise également que ces dernières années si le budget affecté est resté stable, le nombre de projets présentés a lui beaucoup augmenté, ce qui rend les arbitrages plus difficiles. Il reconnaît néanmoins que l'ampleur des dossiers ajournés est problématique pour les objectifs du Contrat de rivière.

2. Actions 2012

- cf annexe 2 : diaporama de la présentation -

Il est prévu 107 actions pour un montant de 7 794 000 euros.

→ Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH)

Mme DUMAS demande si la SCNF sera associée à cette démarche.

M. CATALA précise que ces plans ont tout d'abord vocation à faire évoluer les pratiques communales.

M. GOLEMBIEWSKI fait remonter la difficulté de trouver des solutions techniques satisfaisantes pour RFF en ce qui concerne la sécurité des personnels.

→ Déclaration d'utilité publique (DUP) pour les captages aep

M. GOLEMBIEWSKI annonce la fin des aides de l'Agence de l'eau sur les procédures administratives de protection des captages dans le nouveau programme d'intervention, c'est-à-dire à compter de 2015.

→ Mobilité des cours d'eau

M. CAZIN précise que les partenaires ne s'engageront que sur des programmes d'actions très complets. En particulier sur l'acquisition foncière, même si une maîtrise foncière publique permet de porter moins de pression au cours d'eau à moindre frais, les financeurs exigeront une réflexion intégrée et pas uniquement le volet maîtrise foncière.

M. PIALET voudrait être sûr qu'on ne laisse pas trop de place à la rivière.

Mme CLAVEL rappelle que lors de l'établissement de la zone de mobilité, tous les enjeux sont bien pris en compte et que l'étude permet justement de définir les zones à protéger de celles où l'on peut laisser la rivière divaguer.

M. LOMBARDO rappelle la nécessité d'entretien des cours d'eau, en particulier, pour la commune de Codolet.

→ Digues de protection contre les inondations

M. BONNEFOND fait remonter la difficulté des petites communes possédant une digue. En effet les obligations réglementaires sont très importantes et les communes manquent de technicité. Dans ce cadre l'appui du Syndicat Mixte serait déterminant et apporterait une vraie plus-value aux propriétaires publiques.

M. BRAUD précise que la réglementation est nationale et qu'il n'y a donc pas de marge de manœuvre sur ce point. Et il souligne la nécessité d'être assisté pour les communes sur ces thématiques.

M. CAZIN déclare que des difficultés seront prises en compte dans les orientations du PAPI et qu'il faudra effectivement réfléchir au suivi de ces actions.

→ Etude de détermination des volumes prélevables maximums

La problématique de gestion et partage de la ressource entre les usages est essentielle sur le bassin versant de la Cèze.

Les phases de bilan de la ressource et des usages ont été réalisées. Actuellement sont en cours les discussions sur la détermination des débits biologiques (débits nécessaires à la vie aquatique) avec les services de l'Etat.

Cette phase étant en cours d'achèvement, l'étude devrait être présentée aux acteurs du bassin à l'automne prochain.

3. Actions prioritaires du Contrat

- cf annexe 2 : diaporama de la présentation -

Ces actions sont les actions emblématiques pour répondre aux objectifs du contrat de rivière. De plus, elles seront particulièrement regardées par le Comité d'agrément lors de la présentation du bilan mi-parcours.

4. Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) : diagnostic

- cf annexe 3 : diaporama de la présentation -

Mme DUMAS voudrait savoir si la labellisation est certaine.

M. LEDOUX explique que le PAPI doit faire la démonstration de la structuration du bassin versant et définir un programme d'actions solide. Tout le travail effectué par le Syndicat Mixte ABCèze jusque maintenant va dans ce sens.

De plus maintenant le cahier des charges de l'élaboration est très standardisé et le travail se fait très en amont avec les partenaires, en particulier les services de l'Etat.

M. BRAUD précise que désormais les labellisations se font dans le cadre d'appel à projets et qu'ils font l'objet d'une double validation, par le comité de bassin et par la commission mixte inondation au niveau national. Là aussi l'exigence de qualité des dossiers a été renforcée et les aspects de gouvernance et de cohérence des actions entre elles sont devenus déterminants pour accéder à ces fonds publics de prévention des inondations. Il ne s'agit plus en effet de présenter des catalogues d'actions disjointes

M. BECHE rappelle que les repères de crues devraient déjà être installés depuis de nombreuses années.

M. LEDOUX précise que la pose de repères de crues est une responsabilité communale, mais, qu'en dehors des zones définies par les plans de prévention du risque d'inondation (PPRi), il n'y a pas de délai de mise en œuvre réglementairement défini.

M. VERDIER rappelle que de nombreuses communes ont déjà effectué cette démarche.

ANNEXE 1

DIAPORAMA DE LA PRESENTATION DU BILAN 2011

**SYNDICAT
MIXTE
D'AMÉNAGEMENT
DU BASSIN VERSANT
DE LA CÈZE**



**BILAN 2011
CONTRAT DE RIVIÈRE DE LA CÈZE**



1. Le Contrat de rivière : Rappel

→ Outil de planification
et de programmation financière pluriannuelle

→ Inventaire et hiérarchisation des actions

→ trois axes d'intervention

1. Qualité / Quantité
2. Inondations
3. Milieux



1. Le Contrat de rivière : Rappel

5 VOLETS

A : Qualité des eaux – Réduction des pollutions domestiques et agricoles

B1 : Restauration / Entretien des milieux aquatiques et leurs fonctionnalités

B2 : Prévention des inondations et protection contre les risques

B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource

C : Coordination / Animation / Suivi CR

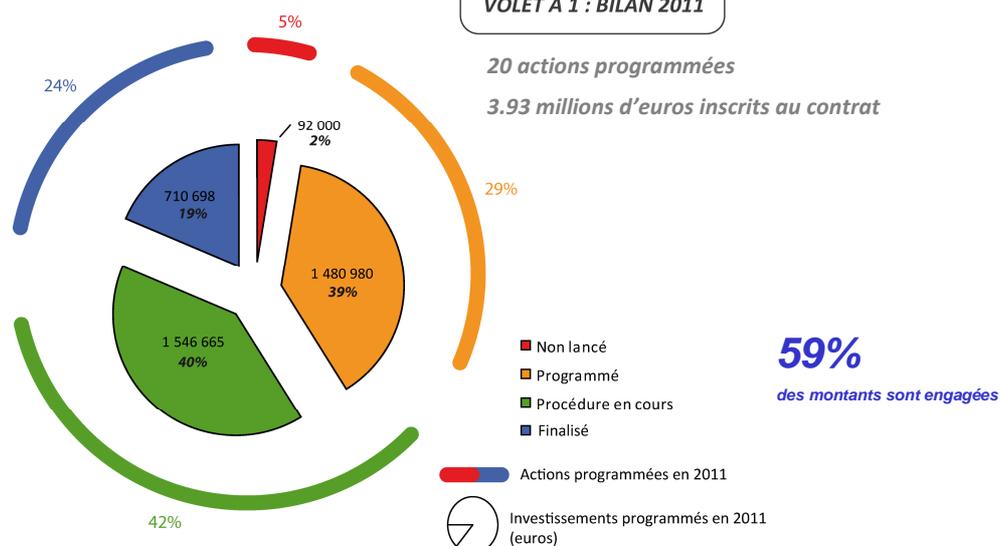


2. Bilan VOLET A1 : Assainissement des collectivités et des campings

VOLET A 1 : BILAN 2011

20 actions programmées

3.93 millions d'euros inscrits au contrat



2. Bilan VOLET A1 : Zooms

+

Assainissement collectif :

MO : Saint Jean de Maruéjols/Com de com Cèze Cevennes

Construction d'une STEP à AVEJAN et réseau de transfert/collecte

701 150 euros investis

-



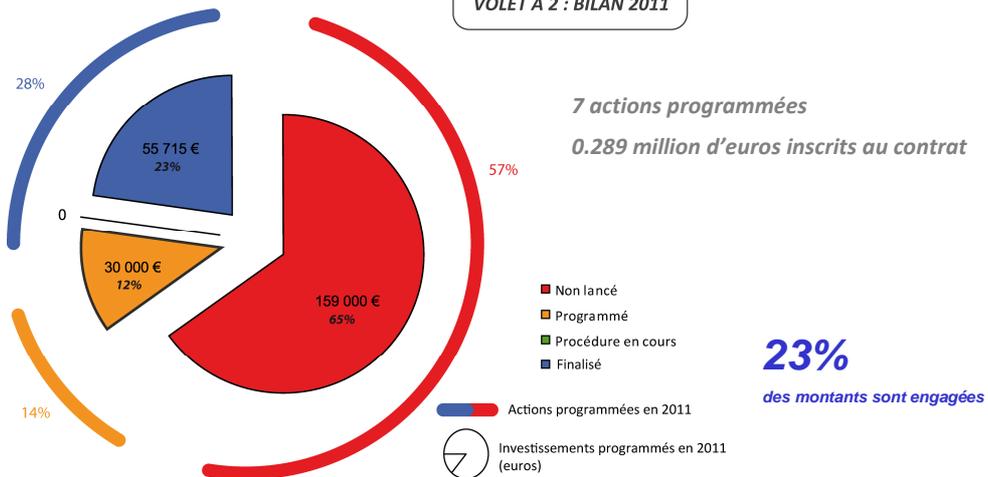
Principal point noir : ANC

Diagnostiques finalisés....mais phase travaux connaît des retards conséquents

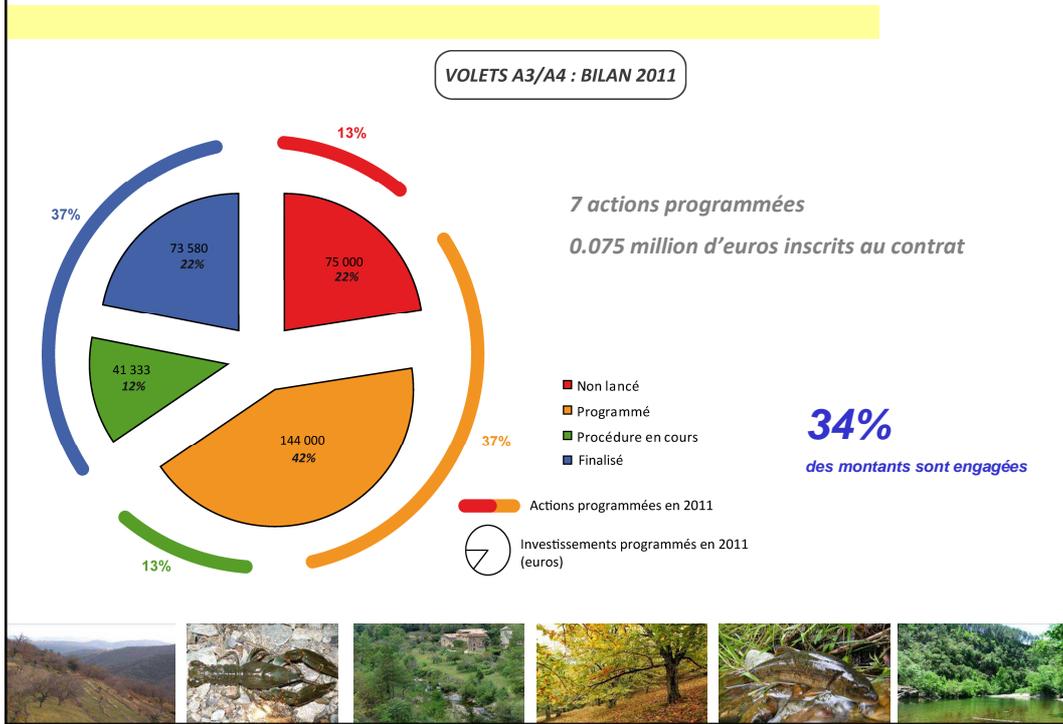


2. Bilan VOLET A2 : Réduction des pollutions agricoles

VOLET A 2 : BILAN 2011



2. Bilan VOLET A3/A4 : Sécurisation qualitative de l'AEP



2. Bilan VOLET A2/A3/A4 : Zooms

+

A2 : Réduction des pollutions d'origine agricole

A2.1 Rénovation des stations de remplissage

MO : Commune de GOUDARGUES

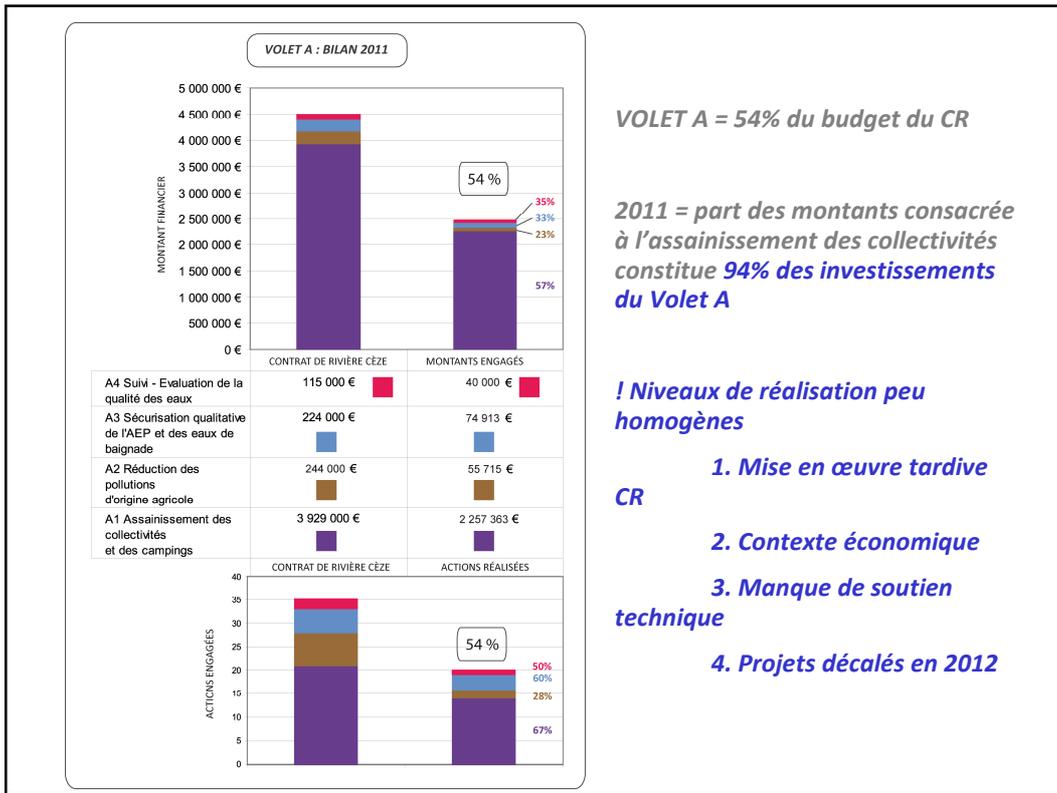
15 448 euros

-

A4 : Suivi – Evaluation de la qualité des eaux

A4.2 Réduction de l'impact des anciennes activités minières sur l'état des cours d'eau

MO : SMAB CEZE



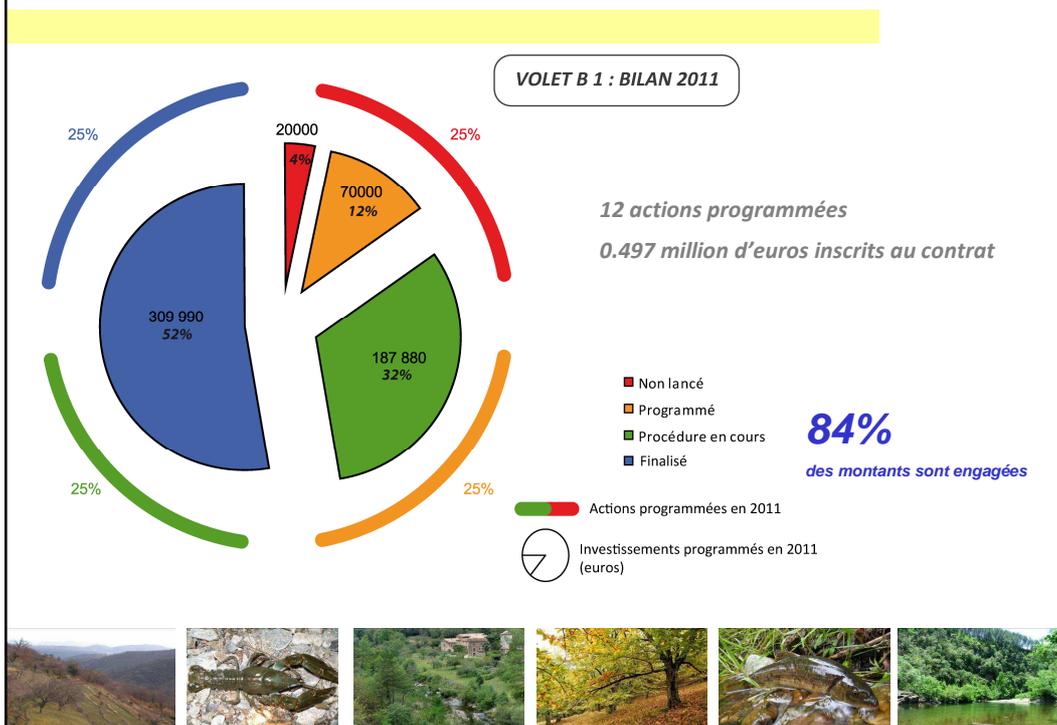
VOLET A = 54% du budget du CR

2011 = part des montants consacrée à l'assainissement des collectivités constitue 94% des investissements du Volet A

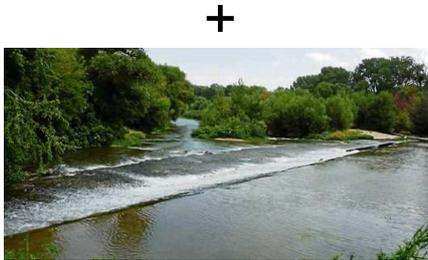
! Niveaux de réalisation peu homogènes

- 1. Mise en œuvre tardive**
- 2. Contexte économique**
- 3. Manque de soutien technique**
- 4. Projets décalés en 2012**

3. Bilan VOLET B1 : Restauration/entretien des cours d'eau



3. Bilan VOILET B1 : Zooms



B1 : Restauration/entretien des cours d'eau

B1.2.1 Restaurer la continuité écologique du seuil du Chusclan

Avant Projet Sommaire

MO : SMAB CEZE

35 000 euros



B1 : Restauration/entretien des cours d'eau

B1.2.5 Recharge sédimentaire sur la Cèze au confluent de l'Auzonnet

Avant Projet Sommaire

MO : SMAB CEZE



3. Bilan VOILET B2 : Inondations

**TABLEAU DE BORD
CONTRAT DE RIVIERE CEZE 2011-2015
VOILET B - "GESTION DE LA RESSOURCE ET DES MILIEUX"**

| B1: Restauration / Entretien des cours d'eau B2 : Prévention des inondations et protection contre les risques B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource et protection des ressources en eau potable | | | | | | | | | | | | | | |
|--|-----------|---------------------------|-----------------|--------------------------------|------------------------------------|------------------|---|-------------------|---------|--|----------------------|----------------------|-----------------------|--------------|
| Volet | Int. P.A. | Code Masse d'Eau | Nom Masse d'Eau | Code mesure ou disposition PDM | Intitulé mesure ou disposition PDM | Maitre d'ouvrage | Opération | Etat d'avancement | Année | Montant provisionné au titre du CE (MTE) | Montant engagé (MTE) | Montant retenu (MTE) | Montant réalisé (MTE) | L'Année 2011 |
| B2 | .1 | Toutes | | | | SMAB CEZE | Pose de repères de crues – AVP | | P1 2011 | 40 000 € | | | | |
| B2 | .2 | Toutes | | | | COMMUNES | Réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde | | P1 2011 | 45 000 € | | | | |
| B2 | B2.1 | 394a, 394b, 395, 11954 | | | | SMAB CEZE | Aménagements de protection localisés des lieux habités Aménagement de la Tave dans la traversée de Trépoze | | P1 2011 | 925 000 € | | | | |
| B2 | B2.1 | 394a, 394b, 395, 11954 | | | | CG30 | Aménagements de protection localisés des lieux habités Modification du pont départemental | | P1 2011 | 700 000 € | | | | |
| B2 | .8 | 394a, 394b, 395, 396, 397 | | | | COMMUNES | Diagnostic et travaux de sécurisation des ouvrages hydrauliques classés | | P1 2011 | | | | | |
| B2 | .8 | 394a, 394b, 395, 396, 397 | | | | GOUDARGUES | Diagnostic et travaux de sécurisation des ouvrages hydrauliques classés | | P1 2011 | 200 000 € | | 140 000 € | | |

6 actions programmées

1.910million d'euros inscrits au contrat

7% des montants sont engagés



3. Bilan VOLET B2 : Zooms



+

B2 : Prévention des Inondations

Diagnosics et sécurisation des ouvrages hydrauliques classés

MO : Commune de Goudargues

140 000 euros



-

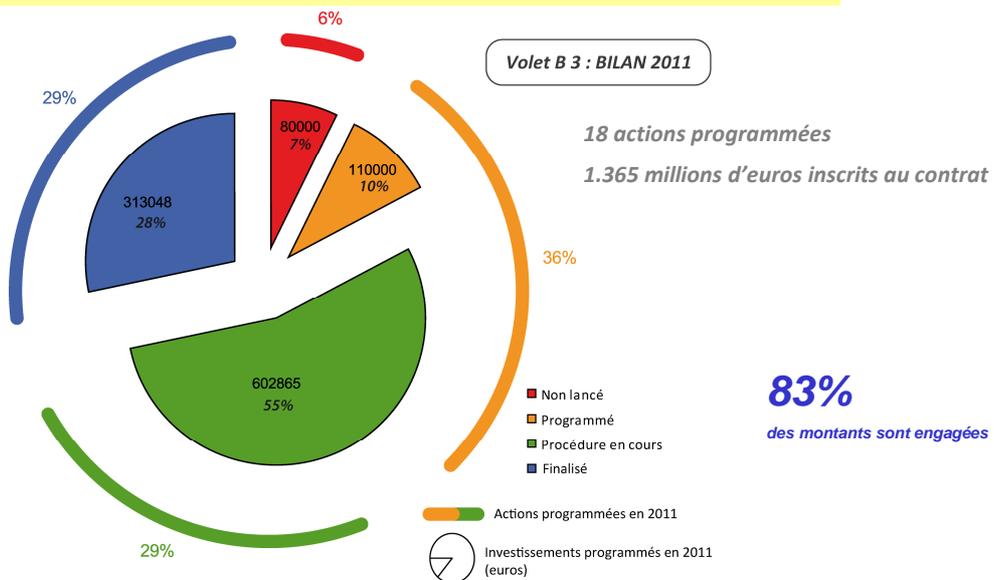
B2 : Prévention des inondations

B2.7 Aménagement de la Tave dans la traversée de Tresques

MO : SMAB CEZE/CG30



3. Bilan VOLET B3 : Gestion Quantitative de la ressource



3. Bilan VOILET B3 : Zooms

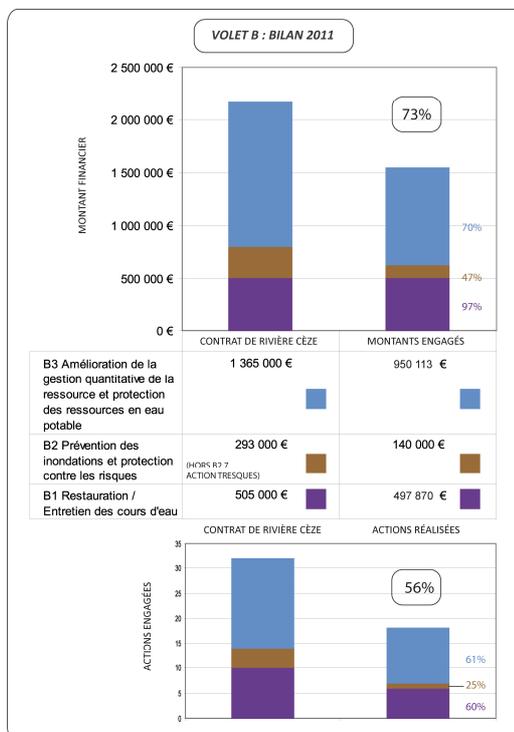


B3 : Amélioration de la gestion quantitative et protection de la ressource

B3.2.4 Diagnostic des consommations en eau et actions d'économies d'eau



MO : Communes de BAGNOLS SUR CEZE, SAINT AMBROIX, CHAMBORIGAUD

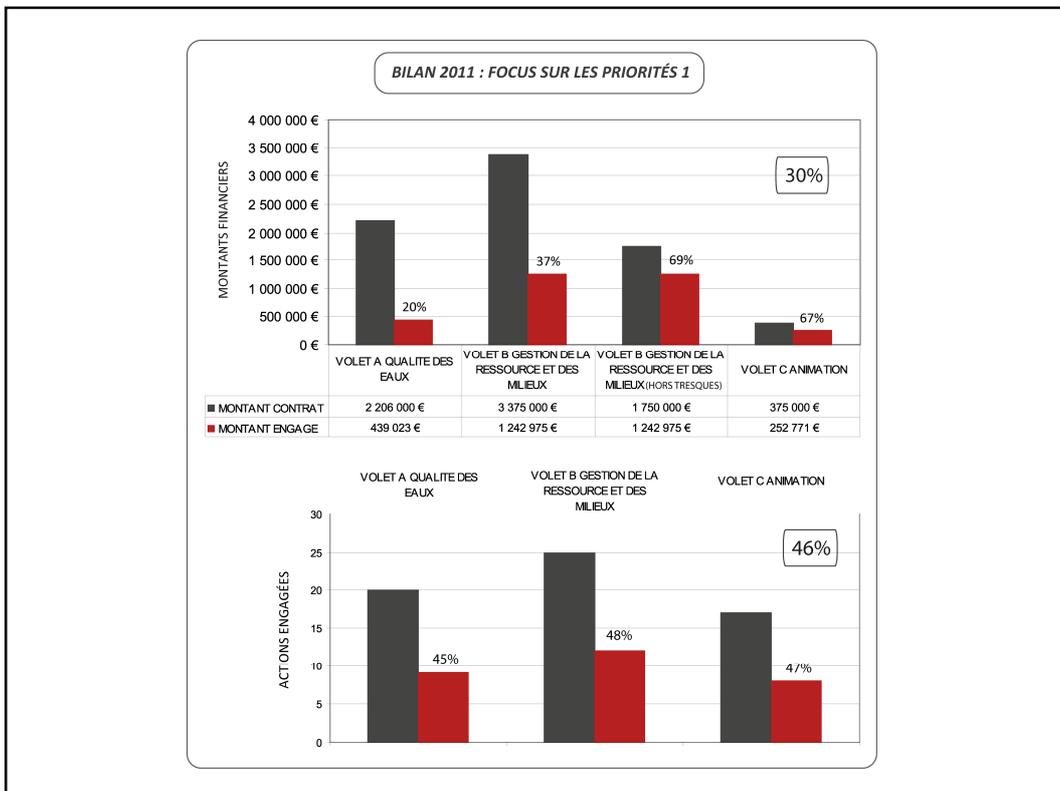
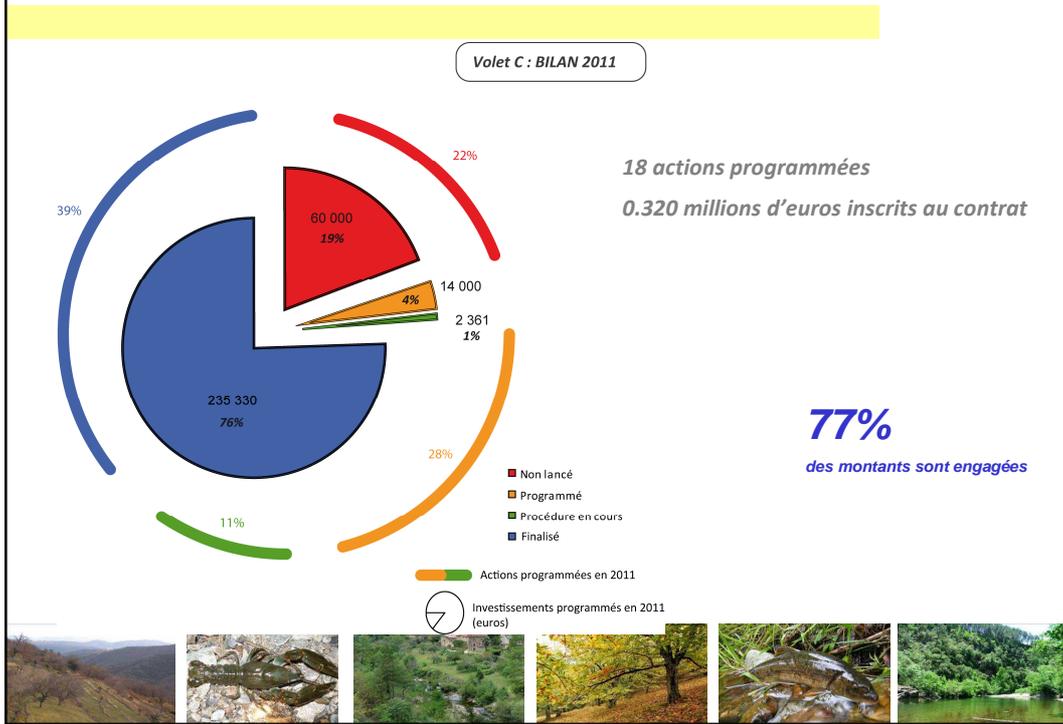


VOILET B = niveaux de réalisation satisfaisants

Néanmoins déficit d'investissement sur aspect Prévention des Inondations

Satisfaction vis-à-vis de la gestion de la ressource en eau

4. Bilan VOILET C : Coordination, Animation Contrat de Rivière





5. Bilan 2011

59 % de taux de réalisation pour l'année 2011
Pour améliorer ce taux:

1. Amélioration du suivi du Syndicat auprès des MO

Quelle assistance? Quel suivi?

2. Méconnaissance du Contrat de Rivière de la part des élus

Quelle communication?



3. Qualité des dossiers de demande de subvention

Validation du Syndicat en amont

4. Attention au déséquilibre dans les investissements mis en œuvre

Mobilisation accrue sur les thèmes de la prévention es inondations, lutte contre pollutions diffuses et restauration des milieux



5. Mobilisation des acteurs socio-économiques

Rechercher une meilleure collaboration

6. Améliorer la mutualisation des données avec les partenaires financiers

7. Mise en œuvre PAPI...mobilisation de fonds pour le CR

8. Mobiliser les ressources de l'ensemble des partenaires pour améliorer les rations P1



Merci de votre attention



ANNEXE 2

DIAPORAMA DE LA PRESENTATION DES ACTIONS 2012



Volet A - QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES

Principaux objectifs :

- Permettre l'atteinte du bon état des cours d'eau
- Améliorer la qualité des eaux captées pour l'AEP
- Améliorer la qualité sanitaire pour les usages touristiques



Volet A1 - Assainissement des collectivités et des campings

30 actions inscrites au contrat

- un montant de 3 446 000 euros
- 16 en priorité 1
- 60% déjà programmées (75% des P1)



Assainissement

ACTIONS ASSAINISSEMENT INSCRITES
AU CONTRAT POUR 2012

- Schéma directeur ou diagnostic de réseau
- Réhabilitation de réseau
- Création ou réhabilitation de station d'épuration



Assainissement

Actions phares:

→ **Traitement tertiaire sur la station de Bessèges**

→ **Construction d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Denis**

→ **Mise en place de plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles**



Assainissement

Mise en place de plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles

- Goudargues
- Bagnols-sur-Cèze
- Saint-Ambroix



Volets A2-A3-A4 - Réduction des pollutions d'origine agricole / Amélioration qualité AEP et eaux de baignade / Évaluation de la qualité des eaux

13 actions inscrites au contrat

- un montant de 513 000 euros
- 9 en priorité 1
- 31% déjà programmées (44% des P1)



Réduction des pollutions - Suivi

Actions phares:

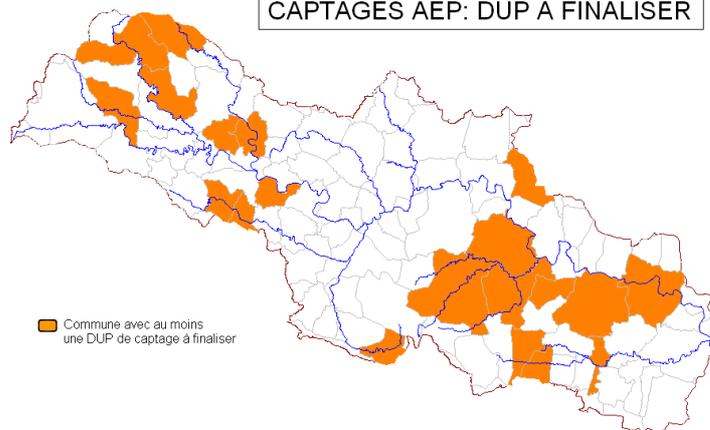
- Amélioration de l'assainissement des caves particulières
- Diagnostics de territoire agricole
- Mise en place de DUP sur les captage AEP



Réduction des pollutions - Suivi

Mise en place de DUP sur les captage AEP

CAPTAGES AEP: DUP A FINALISER



Volet B1 - RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU – MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES

Principaux objectifs :

→ Poursuivre la politique de gestion pérenne des cours d'eau

→ Préserver les fonctionnalités biologiques naturelles des cours d'eau

o maîtriser des phénomènes d'abaissement du lit et reconstituer le stock sédimentaire

o définir et préserver l'espace de mobilité latérale

o restaurer la continuité biologique, notamment pour les poissons migrateurs



Milieu

18 actions inscrites au contrat

→ un montant de 954 000 euros

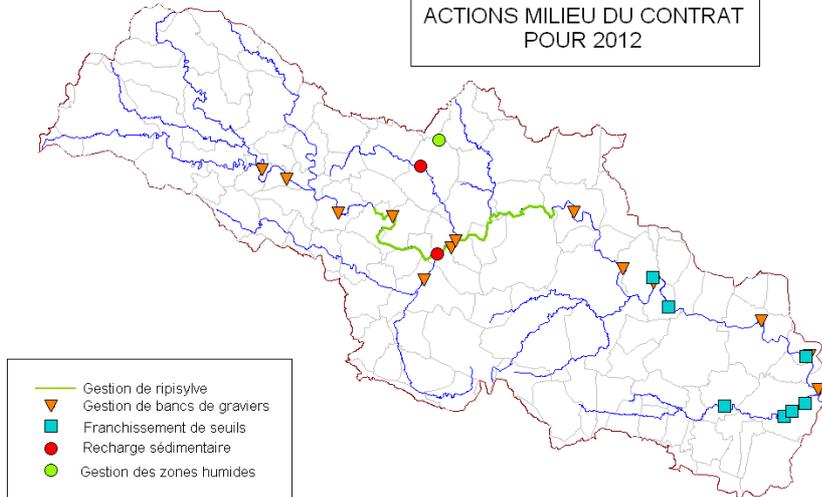
→ 10 en priorité 1

→ 56% déjà programmées (80% des P1)



Milieu

ACTIONS MILIEU DU CONTRAT POUR 2012



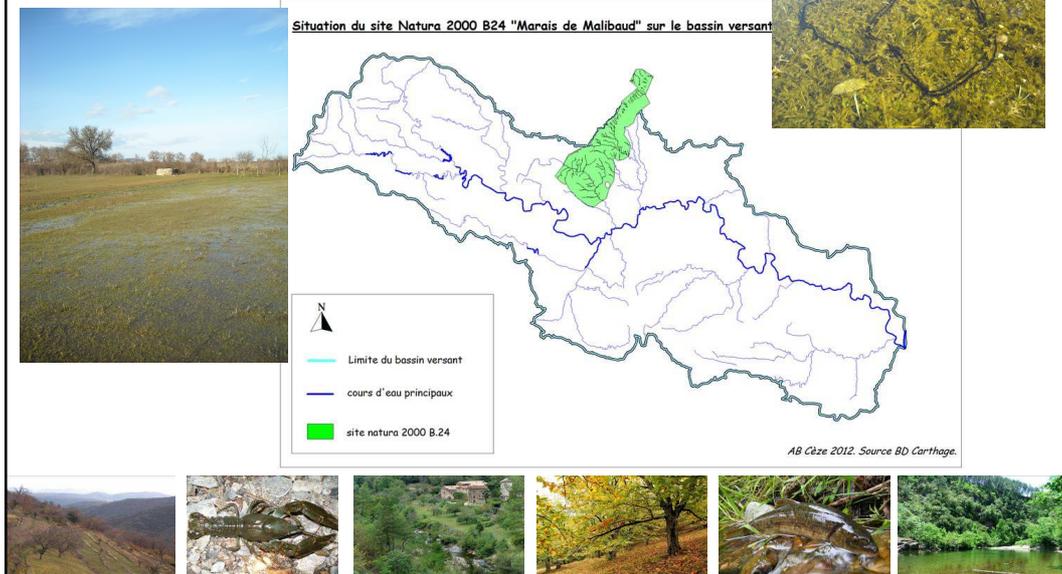
Milieu

Actions phares:

- Franchissement du seuil de Chusclan
- Acquisitions foncières pour la mobilité
- DOCOB du marais du Malibaud



DOCOB Marais du Malibaud



Volet B2 - PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES

- Renforcer la connaissance et la conscience du risque
- Améliorer la gestion et la prévention du risque
- Cibler les travaux de protection sur des sites Ponctuels
- Favoriser les actions de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées



Risque inondation

4 actions inscrites au contrat

- un montant de 310 000 euros
- 3 en priorité 1
- 25% déjà programmées (33% des P1)



Risque inondation

Actions phares:

- Diagnostic des ouvrages hydrauliques (digues) classés
- Plans communaux de Sauvegarde



Gestion quantitative

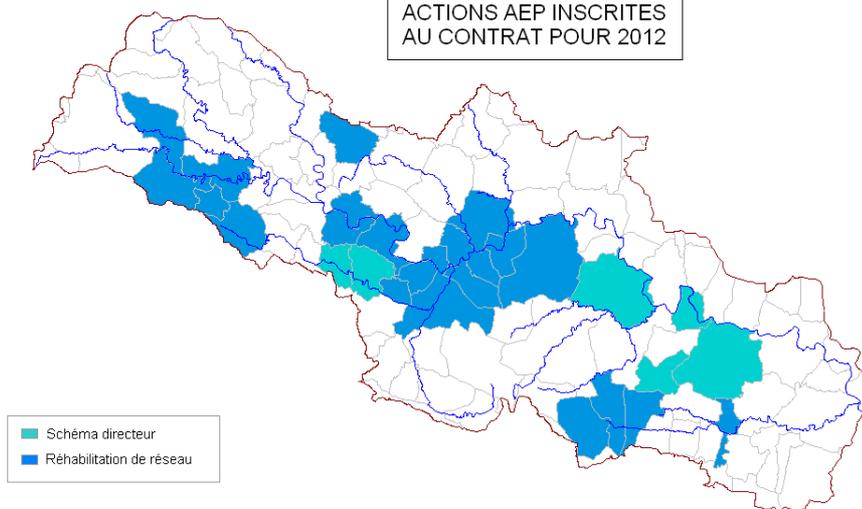
27 actions inscrites au contrat

- un montant de 2 245 000 euros
- 15 en priorité 1
- 52% déjà programmées (73% des P1)



Gestion quantitative

ACTIONS AEP INSCRITES
AU CONTRAT POUR 2012



Gestion quantitative

Actions phares:

- Actions d'optimisation des prélèvements
- Programme d'économie d'eau - Bagnols-sur-Cèze/Saint-Ambroix/Chamborigaud
- Etude de détermination des volumes prélevables maximums



Gestion quantitative

Etude de détermination des volumes prélevables maximums

- En phase de validation des débits biologiques avec les services de l'Etat
- Présentation aux acteurs du bassin à l'automne



Volet C – Coordination, animation, Suivi et évaluation du Contrat

Principaux objectifs :

- Réussite de la concertation - Participation des usagers et du public
- Évaluation du Contrat de rivière
- Pérennisation la gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin
- Cohérence entre enjeux de gestion de l'eau et politiques d'aménagement du territoire



Animation – Suivi du contrat

15 actions inscrites au contrat

- un montant de 326 000 euros
- toutes en priorité 1
- 73% déjà programmées



Animation – Suivi du contrat

Actions phares:

→ Sensibilisation des scolaires

→ Stratégie de communication



Animation – Suivi du contrat

Stratégie de communication

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA CÈZE

ACCUEIL | MARCHÉS PUBLICS | ACTUALITÉS | CONTACTS | RECHERCHER

VOUS ÊTES ICI > Accueil

Le Syndicat Mixte ABCÈze

Le bassin versant de la Cèze

Des pentes du Mont Lozère au Rhône, la Cèze traverse des paysages contrastés. Ceux-ci sont aussi variés que les vallées encaissées des Cévennes ou les gorges de la Cèze, la plaine agricole de la moyenne vallée ou les vignobles de la basse vallée. Ces milieux très diversifiés ont donné à la Cèze son caractère remarquable.

Le Syndicat ABCÈze

Conscients de la valeur de ce patrimoine, les élus des communes du bassin versant et le Conseil Général du Gard ont décidé de créer le Syndicat Mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze. Le Syndicat a pour objet la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Cèze.

Pour en savoir plus :

- o [Factuel](#)
- o [Les actions](#)
- o [Le suivi du contrat de rivière](#)

LE BASSIN VERSANT DE LA CÈZE

- o Présentation générale
- o Caractéristiques physiques
- o Eaux superficielles/souterraine
- o Milieux naturels
- o Activités et usages de l'eau

LE SYNDICAT MIXTE ABCÈZE

LE SYNDICAT EN ACTIONS

LE CONTRAT DE RIVIÈRE

NATURA 2000

©2007-2011 Syndicat Mixte AB CÈZE - Tous droits de reproduction réservés
Conception et développement [ABCÈZE](#)

Mentions légales | Plan du site | Liens | Glossaire





Opérations prioritaires

- Travaux relatif à l'assainissement en P1
- Travaux relatif à la réhabilitation de réseaux aep en P1
- Acquisitions foncières pour la mobilité du lit
- Mise en place d'un protocole de gestion concertée de la ressource
- Etude d'opportunité de la mise en place d'un SAGE



Merci de votre attention



ANNEXE 3

DIAPORAMA DE LA PRESENTATION DU PAPI

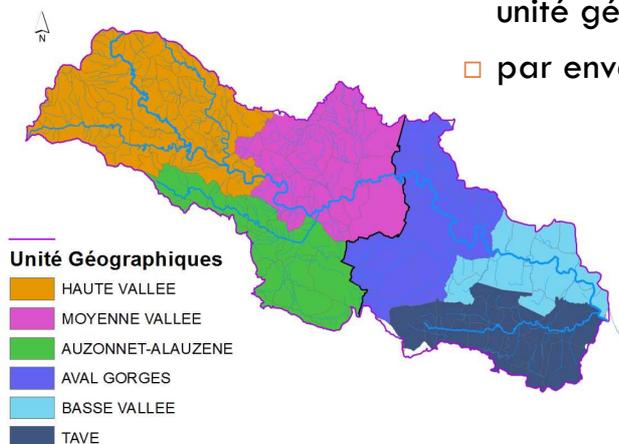


ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION ET DE PREVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN DE LA CEZE (PAPI D'INTENTION)

Présentation synthétique du diagnostic – 21/06/2012

Restitution des résultats

- à l'échelle du BV et par unité géographique
- par enveloppe de crue

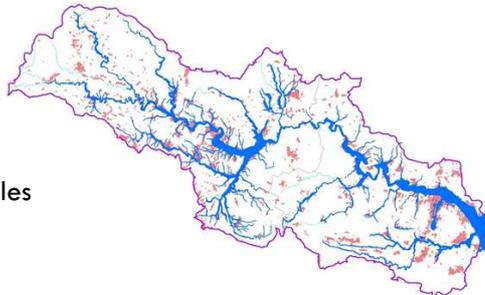


Le diagnostic porte sur :

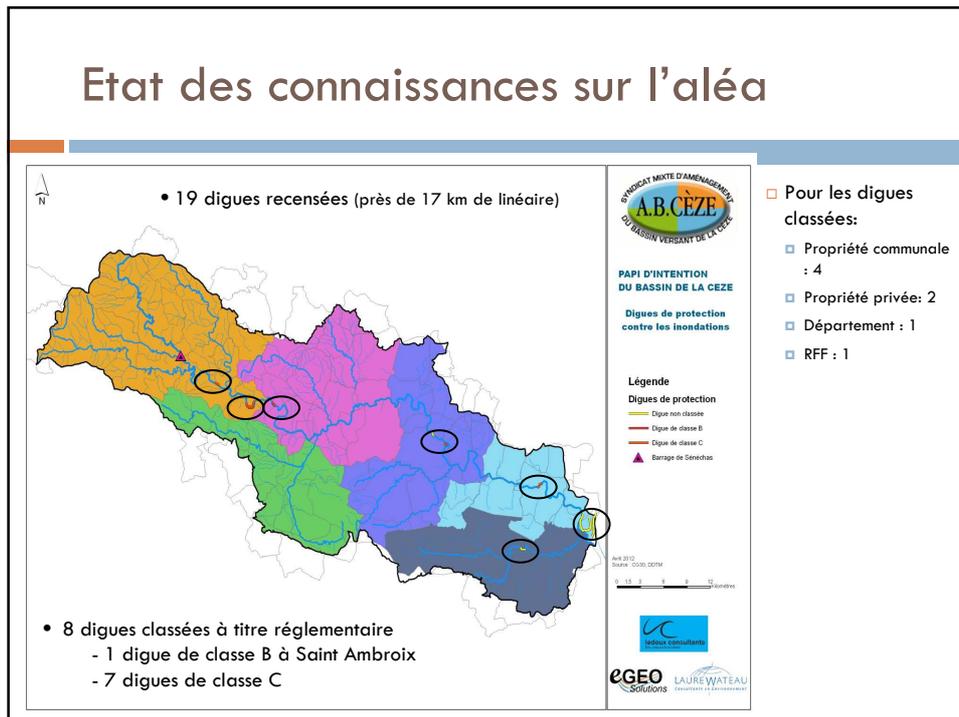
- La connaissance du risque inondation
- La connaissance des actions engagées en matière de gestion du risque inondation

Etat des connaissances sur l'aléa

- Crue centennale
 - ▣ Emprise de Q100 disponible sur Cèze et Tave et les secteurs urbanisés de leurs principaux affluents
- Crue exceptionnelle (ZI Max)
 - ▣ Zonage de l'emprise hydrogéomorphologique inondable, complétée par des études locales
- Crue décennale
 - ▣ Emprise de Q10 disponible sur la Tave et sur quelques secteurs urbanisés
 - ▣ Mais modèle disponible sur les autres tronçons

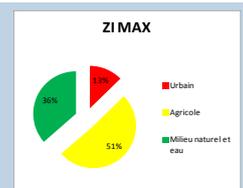
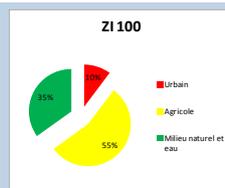


Etat des connaissances sur l'aléa



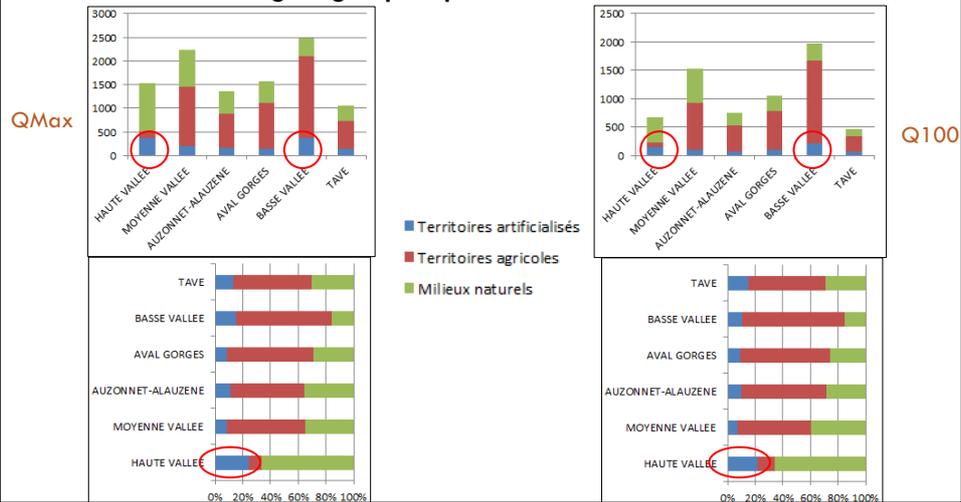
Etat des lieux sur les enjeux exposés

| | Enveloppe Q100 | Enveloppe QMax |
|------------------------|---------------------|--------------------|
| Surf. ZI | 6 870 ha (6% du BV) | 10 660 (10% du BV) |
| Surf. zones urbanisées | 703 ha (10%) | 1 350 (13%) |
| Surf. habitat | 600 ha (9%) | 1 100 ha (10%) |
| Population (80 000) | 6 800 (8%) | 14 800 (18%) |
| Entreprises (3 000) | 274 (9%) | 658 (22%) |
| Emplois (9 200) | 1 000 (11%) | 2 100 (23%) |



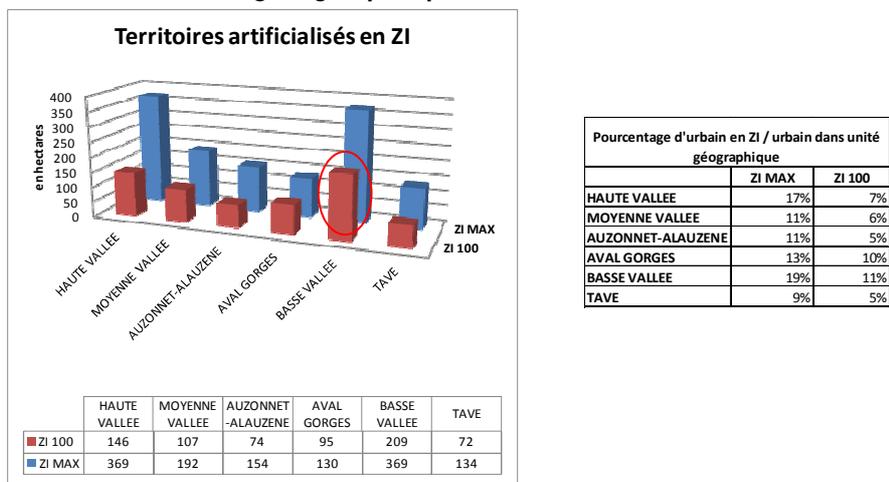
Etat des lieux surfaces exposées

Par unités géographiques



Etat des lieux surf. urba. exposées

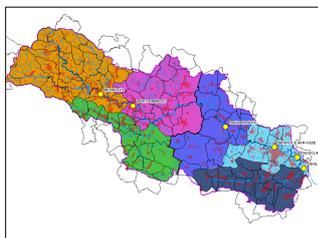
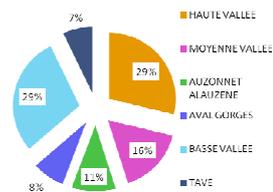
Par unités géographiques



Etat des lieux surf. habitat exposées

□ Par unités géographiques

| Unité Géographique | Zi max | Zi MAX | Zi 100 | Zi 100 |
|--------------------|-----------|--------|---------|--------|
| HAUTE VALLEE | 326 761 | 29% | 146 657 | 24% |
| MOYENNE VALLEE | 185 072 | 16% | 77 341 | 13% |
| AUZONNET-ALAUZENE | 121 078 | 11% | 58 095 | 10% |
| AVAL GORGES | 89 155 | 8% | 66 468 | 11% |
| BASSE VALLEE | 331 842 | 29% | 196 928 | 32% |
| TAVE | 81 023 | 7% | 60 861 | 10% |
| Total général | 1 134 931 | 1 | 606 350 | 1 |



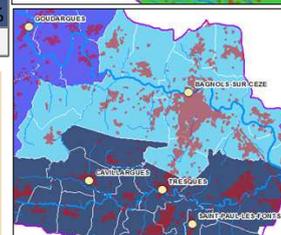
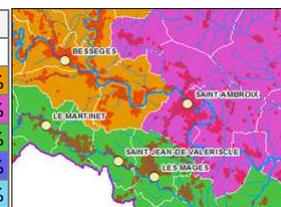
| | |
|------------------|------------|
| BAGNOLS-SUR-CEZE | 19% |
| BESSEGES | 13% |
| SAINT-AMBROIX | 10% |
| CODOLET | 5% |
| GOUDARGUES | 3% |
| CHUSCLAN | 3% |
| Total | 53% |

6 communes concentrent 50% des surfaces d'habitat en zone inondable du bassin versant

Etat des lieux populations exposées

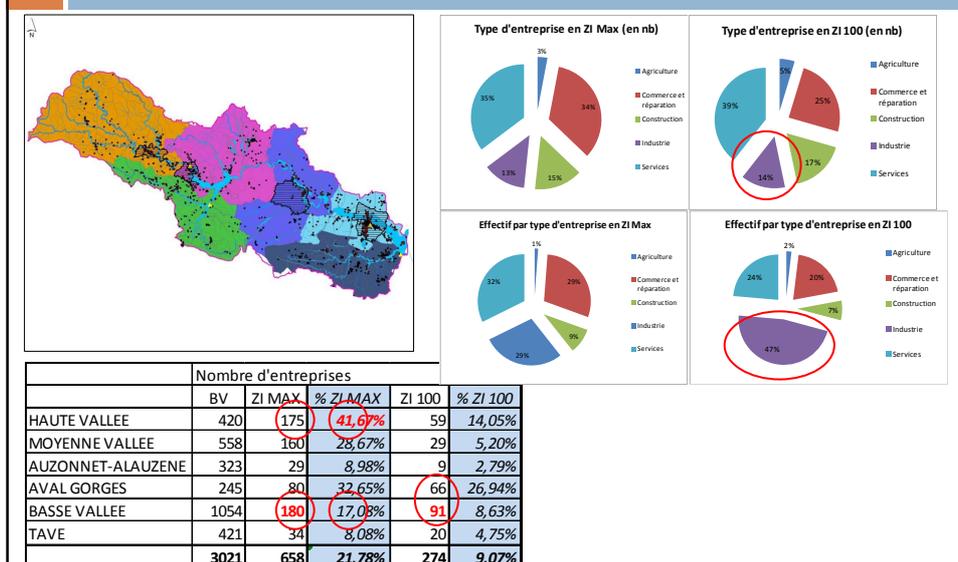
□ Par unités géographiques

| Unité Géographique | Zi max | Zi 100 | Zi 100 | Zi 100 |
|--------------------|--------|--------|--------|--------|
| HAUTE VALLEE | 3 805 | 26% | 1 663 | 24% |
| MOYENNE VALLEE | 1 959 | 13% | 664 | 10% |
| AUZONNET-ALAUZENE | 1 427 | 10% | 648 | 9% |
| AVAL GORGES | 843 | 6% | 667 | 10% |
| BASSE VALLEE | 5 809 | 39% | 2 543 | 37% |
| TAVE | 938 | 6% | 654 | 10% |
| Total général | 14 782 | | 6 840 | |

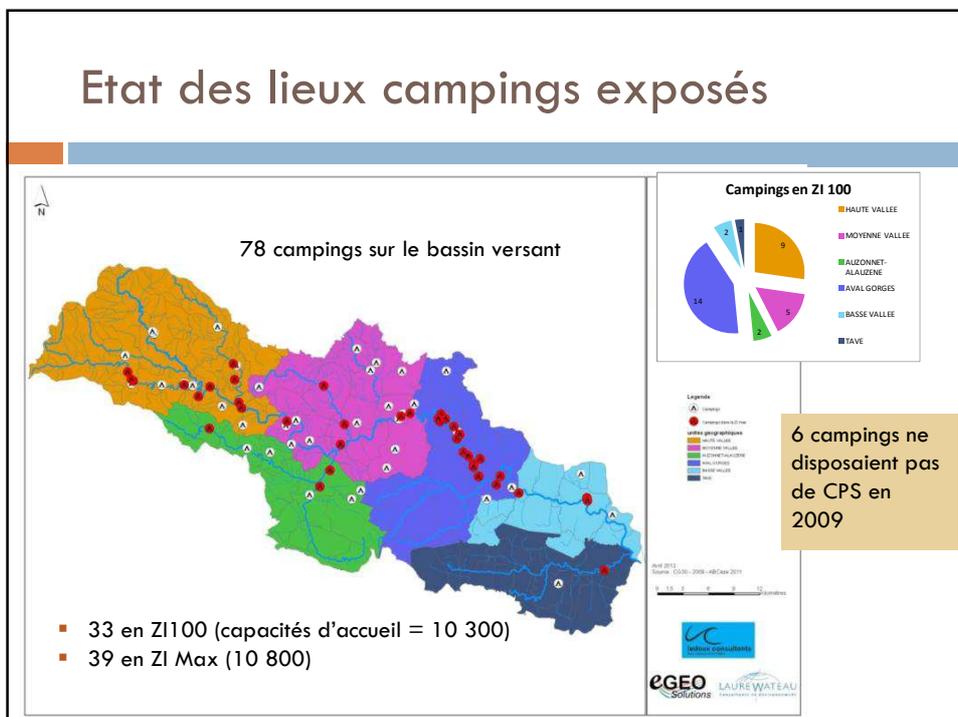


- 3 communes concentrent plus de 50% des habitants en zone inondable
- Bagnols sur Cèze
 - Bessèges
 - Saint-Ambroix

Etat des lieux entreprises exposées



Etat des lieux campings exposés



Etat des lieux Equipements publics

- Enseignement
- Santé
- Gestion de crise

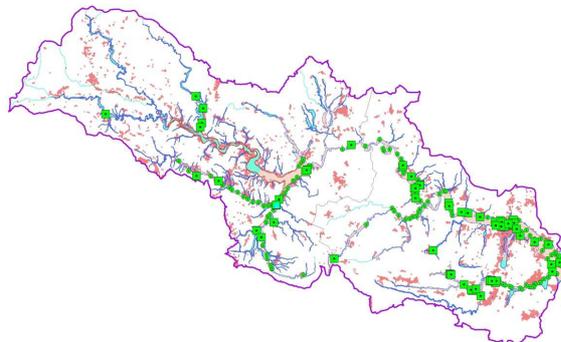
| Enseignement en zones inondables | | | | |
|----------------------------------|-----------|----------|------------|----------|
| | Primaire | | Secondaire | |
| | ZI Max | ZI 100 | ZI Max | ZI 100 |
| HAUTE VALLEE | 3 | 1 | 0 | 0 |
| MOYENNE VALLEE | 0 | 0 | 1 | 0 |
| AUZONNET-ALAUZENE | 3 | 2 | 1 | 1 |
| AVAL GORGES | 2 | 2 | 0 | 0 |
| BASSE VALLEE | 9 | 4 | 1 | 0 |
| TAVE | 1 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 18 | 9 | 3 | 1 |

| Gestion de crise en zones inondables | | | | |
|--------------------------------------|-------------|-----------|-------------|----------|
| | ZI MAX | | ZI 100 | |
| | Gendarmerie | Mairie | Gendarmerie | Mairie |
| HAUTE VALLEE | 0 | 4 | 0 | 2 |
| MOYENNE VALLEE | 0 | 2 | 0 | 2 |
| AUZONNET-ALAUZENE | 0 | 1 | 0 | 0 |
| AVAL GORGES | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BASSE VALLEE | 0 | 2 | 0 | 2 |
| TAVE | 0 | 1 | 0 | 1 |
| TOTAL | 1 | 11 | 1 | 8 |

| Etablissement hospitalier en ZI Max (Maison de retraite et centre thermal) | |
|---|----------|
| HAUTE VALLEE | 1 |
| BESSEGES | 1 |
| AUZONNET-ALAUZENE | 1 |
| ALLEGRE-LES-FUMADES | 1 |
| BASSE VALLEE | 1 |
| BAGNOLS-SUR-CEZE | 1 |
| TOTAL | 3 |

Information et culture du risque

73 repères de crues – non normalisés – dans 25 communes (33% à Bagnols sur Cèze et Tresques)



169 Plus hautes eaux (PHE) essentiellement crue de 2002



PAPI D'INTENTION
DU BASSIN DE LA CEZE

PHE, crues historiques
et Repères de crues

Légende

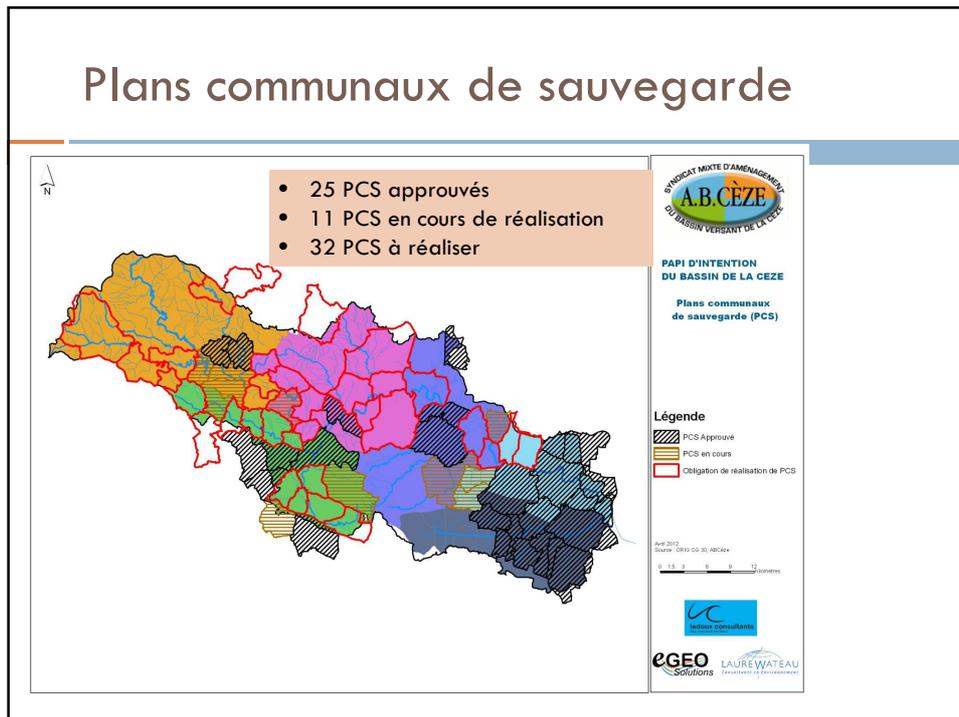
- repères de crues
- PHE
- limite de crue de 1958
- Emprise crue de 2002
- Emprise Hydrogeomorphologique
- Bassin versant

Avril 2012
Fait à Carcassonne

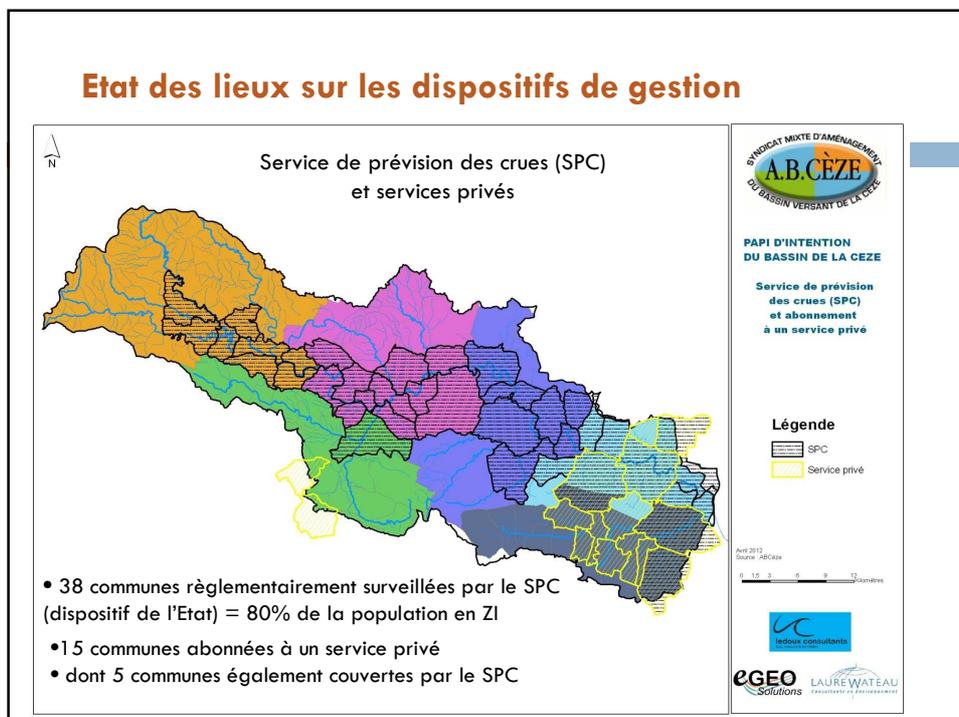
0 1 2 3 4 5 Kilomètres



Plans communaux de sauvegarde



Etat des lieux sur les dispositifs de gestion





PAPI D'INTENTION CÈZE

PHASE 2 : DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE LOCALE
COHÉRENTE ET ADAPTÉE AUX PROBLÉMATIQUES
IDENTIFIÉES DANS LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Réunion du comité rivière du 21 juin 2012

Objectif de la phase n°2

- Etape n°2 = stratégie
 - ▣ Comment améliorer la gestion actuelle du risque inondation ?
 - Compte tenu du risque
 - Des actions déjà réalisées/engagées
 - Des actions envisagées au contrat de rivière

Les 7 axes des PAPI

- Les actions des PAPI se déclinent selon 7 axes :
 1. L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
 2. La surveillance, la prévision des crues et des inondations
 3. L'alerte et la gestion de crise
 4. La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
 5. Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
 6. Le ralentissement des écoulements
 7. La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Autre typologie des actions à engager

- Les actions de gestion du risque inondation relèvent :
 - ▣ D'obligations réglementaires
 - ▣ De démarches contractuelles

Proposition de « hiérarchisation » des actions

- Point n°1 = finaliser les actions réglementairement obligatoires
- Point n°2 = engager une démarche « qualité », articulée autour de deux axes :
 - ▣ Un axe de communication/sensibilisation
 - Visant le grand public, mais aussi les chefs d'entreprise
 - ▣ Un axe de mise à jour et d'amélioration/consolidation de l'existant
- Point n°3 = compléter le diagnostic
- Point n°4 = engager d'autres actions (non obligatoires, contractuelles)
 - ▣ En priorité celles du contrat de rivière
- Point n°5 = aller vers la définition du PAPI complet

Priorité n°1 = finaliser les actions réglementairement obligatoires

- Quelles sont les actions concernées ?
 - ▣ Pose des repères de crue (Axe 1)
 - Maîtres d'ouvrage = communes
 - PPR : délai de 5 ans (pour 47 communes)
 - ▣ Elaboration des PCS + DICRIM (Axe 3 / Axe 1)
 - Maîtres d'ouvrage = communes
 - ▣ Doter les campings du Cahier de Prescription et de Sécurité (Axe 3) et de zones refuges collectives (Axe 3/5 ; obligation PPR)
 - Maîtres d'ouvrage = propriétaires
 - ▣ Mesures de réduction de la vulnérabilité du PPR (Axe 3/5)
 - Maîtres d'ouvrage = propriétaire
 - ▣ Elaboration des « dossiers digues » (Axe 7)
 - Maîtres d'ouvrage = propriétaires (communes, CG30, privés)

Priorité n°1 = finaliser les actions réglementairement obligatoires

- Enjeux à discuter :
 - ▣ Qui sont les partenaires financiers potentiels pour chaque action ?
 - Qu'est-ce qui est finançable dans le cadre du PAPI ?
 - Quel est le rôle du Syndicat A.B.Cèze dans la mise en œuvre de chaque action ?
 - ▣ Quels moyens humains sont nécessaires ?

Autres obligations réglementaires

- Information de la population (L125-2 CE)
 - ▣ « au moins une fois tous les deux ans »
 - ▣ « par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié »
 - ▣ Traité dans le point n°2
- Zonage d'assainissement pluvial
 - ▣ L2224-10 3° du (CGCT)
 - ▣ Délai de 5 ans = PPR

Priorité n°2 = engager une démarche « qualité »

- Mettre en place une information et une communication vers les habitants
 - Répondre à l'obligation d'une information bi-annuelle (PPR)
 - Valoriser le diagnostic
 - Dispositifs de valorisation des repères de crues, de diffusion des DICRIM...
- Mettre en place les dispositifs d'évaluation et de mise à jour
 - ▣ Des PCS – Aller vers des « PCS » intercommunaux
 - ▣ Des CPS (campings)
 - ▣ Actualisation des DICRIM

Priorité n°3 = compléter le diagnostic

- Cartographier l'emprise de la crue décennale
 - ▣ Identification des secteurs les plus fréquemment exposés
- Identifier les secteurs à risque humain
 - ▣ En lien avec le point « espaces refuges » des PPR
 - ▣ Bilan des délocalisation suite à 2002 ?

Priorité n°4 = engager d'autres actions (non obligatoires),
prioritairement celle du contrat de rivière

- Les actions du contrat de rivière :
 - ▣ Amélioration de l'alerte pour les collectivités de certains affluents (Axe 3)
 - ▣ Élaboration et mise en œuvre d'un plan de réduction de la vulnérabilité de l'habitat, des bâtiments publics et des activités économiques (Axe 5)
 - ▣ Prise en compte des risques liés aux anciennes activités minières (terrils et ruisseaux couverts) (Axe 7 ?)

Priorité n°4 = engager d'autres actions (non obligatoires),
prioritairement celle du contrat de rivière

- Les actions du contrat de rivière :
 - ▣ Aménagements de protection localisés des lieux habités
 - Quelles suites aux études sur Tresque, Bagnols-sur-Cèze, Goudargues ?
 - ▣ Poursuivre la réflexion sur les actions possibles de ralentissement des écoulements à l'amont des zones urbanisées